

## Présidence

147 rue de l'Université  
75 338 Paris Cedex 07 - France  
Tél. : + 33 1 (0)1 42 75 90 00  
Fax : + 33 1 (0)1 47 05 99 66  
[www.inrae.fr](http://www.inrae.fr)

### DEC20057DAJ

## Décision du 01/01/2020 portant délégation de signature au sein de la Direction pour la Science Ouverte (DipSO)

### Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-6 et R. 831-8,

Vu le décret du 20 juillet 2016 (JO du 21 juillet 2016) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut National de la Recherche Agronomique, à compter du 27 juillet 2016,

Vu le décret n°2019-1046 du 10 octobre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 17,

Vu la délibération du 13 octobre 2016 portant délégation de pouvoir au profit du Président de l'INRA par le Conseil d'Administration de l'INRA,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service n°2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020, portant nomination de Mme Odile HOLOGNE en qualité de Directrice de la Direction pour la Science Ouverte (DipSO) pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020, portant nomination de Mme Emmanuelle JANNES-OBBER en qualité de Directrice adjointe de la Direction pour la Science Ouverte (DipSO) pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

### Décide :

#### Article 1 :

Délégation permanente est donnée à Mme Odile HOLOGNE, Directrice de la Direction pour la Science Ouverte (DipSO), dans les champs de compétences relevant de sa direction tels que définis par la note de service n°2020-01 susvisée, tels que notamment :

- tous contrats entrant dans les attributions de la Direction ;
- les états de frais de déplacement des personnels affectés à la Direction ;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues à INRAE entrant dans le champ de compétences de la Direction pour la Science Ouverte (DipSO) et relatives à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits ou de services ;
- les correspondances ayant trait à l'exécution des tâches entrant dans les attributions de la Direction ;
- les certificats de conformité et les correspondances ayant trait à l'exécution des tâches entrant dans les attributions de la Direction.

## la science pour la vie, l'humain, la terre

Direction des affaires juridiques  
147 rue de l'Université  
75 338 Paris Cedex 07 – France  
Tél. : +33 (0) 1 42 75 90 00

Rejoignez-nous sur :



[www.inrae.fr](http://www.inrae.fr)

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile HOLOGNE, la même délégation est accordée à Mme Emmanuelle JANNES-OBBER, Directrice adjointe de la Direction pour la Science Ouverte (DipSO).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Odile HOLOGNE et Emmanuelle JANNES-OBBER, délégation de signature est accordée à Mme Catherine LETORT, Secrétaire Générale de la Direction pour la Science Ouverte (DipSO), pour ce qui concerne :

- tous contrats entrant dans les attributions de la Direction ;
- les états de frais de déplacement des personnels affectés à la Direction;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues à INRAE entrant dans le champ de compétences de la Science Ouverte et relatives à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits ou de services ;
- les correspondances ayant trait à l'exécution des tâches entrant dans les attributions de la Direction.

**Article 3 :**

La décision portant délégation de signature à Mme Odile HOLOGNE en qualité de Déléguée à l'information scientifique et technique en date du 27 juillet 2016 est abrogée.

**Article 4 :**

La présente décision est publiée par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE ainsi que dans les locaux de la DipSO.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le Président de l'Institut national de recherche pour  
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,  
Philippe MAUGUIN

